

## Atelier 2

Comment favoriser les interactions des artistes avec différents milieux socio-économiques ?

Le Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) est une démarche initiée par le Ministère de la Culture depuis 2015. Elle se met en place cette année en Région Centre-Val de Loire par l'intermédiaire de devenir.art, en lien étroit avec la Drac et le Conseil régional. Par la concertation des acteur·rice·s, elle vise le renouvellement d'une politique en faveur des arts visuels.

L'artiste, ses conditions de vie, ses moyens de création, et la qualité de ses interactions au sein d'un territoire, se trouvent être à la base de tout un écosystème.

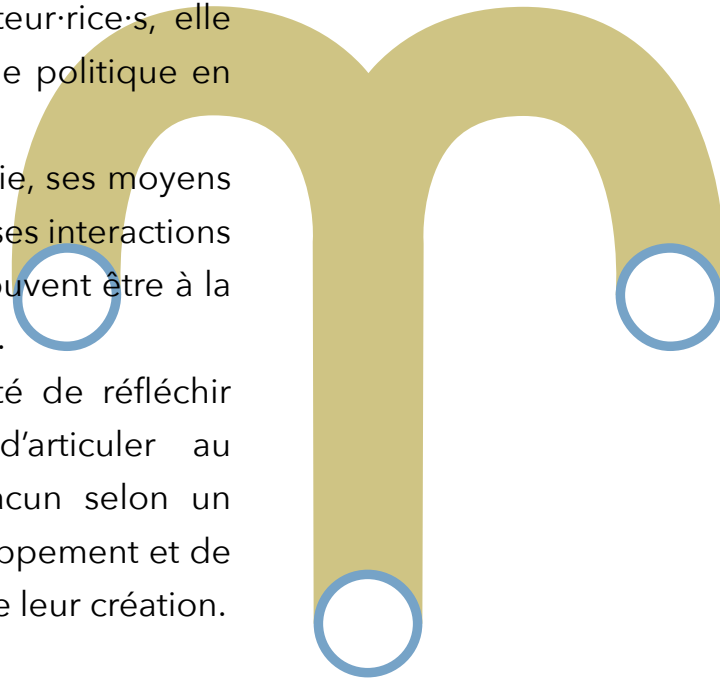
Le SODAVI est l'opportunité de réfléchir ensemble aux moyens d'articuler au mieux les activités de chacun selon un objectif commun de développement et de valorisation des artistes et de leur création.

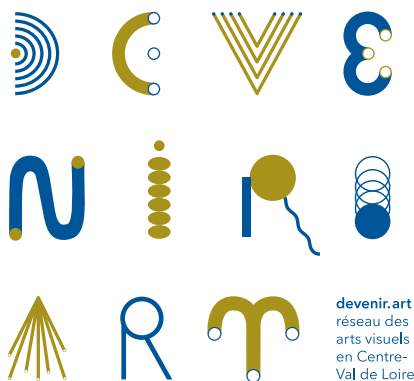
**De décembre 2018 à février 2019, devenir.art a mis en place 3 rencontres ayant permis à 177 acteur·rice·s de s'exprimer sur les thématiques régionales qui leur semblent les plus déterminantes pour les arts visuels en région Centre-Val de Loire.**

4 thématiques principales ont été dégagées des propos des participant·e·s et vont donner lieu à :

des ateliers et des rencontres croisées avec tou·te·s les acteur·rice·s qui se mobiliseront d'avril 2019 à mars 2020 sur l'ensemble du territoire régional.

- 1 > Comment renforcer la visibilité du travail des artistes en région ?
- 2 > Comment favoriser les interactions des artistes avec les différents milieux socio-économiques ?
- 3 > Quels moyens favorables à la création en région ?
- 4 > Un nouvel espace de coopération entre les acteurs





## Atelier 2

# Comment favoriser les interactions des artistes avec différents milieux socio-économiques ?

Comment et sous quelles formes s'opèrent les relations entre les acteu·rice·s des arts visuels et les autres acteu·rice·s socio-économiques pouvant être issu·e·s des milieux entrepreneuriaux, du secteur privé, éducatif, universitaire, médico-social ? Que contribuent-elles à créer, à inventer, à coconstruire ? L'enjeu de cet atelier est d'interroger et de redéfinir la place des artistes au sein des dispositifs actuels et de penser de nouvelles formes d'immersion, de résidences, de programmes de recherche, de stages, d'ateliers, de workshops favorisant le croisement des compétences, des savoir-faire, des attitudes...

**Réunion #1 - le 10 mai 2019**  
**de 9h30 à 18h à Henrichemont,**  
**Centre de céramique contemporaine**

L'artiste en dialogue avec différents milieux socio-économiques :

Comment encourager les connexions de l'artiste avec le monde de l'entreprise, de l'industrie, le monde scientifique et technologique, les métiers d'art et le patrimoine ?

**Réunion #2 - le 11 mars 2020**  
**de 9h30 à 18h à Blois**  
**Ecole de la Nature et du Paysage**  
**Fondation du Doute**

La formation, la transmission, la recherche :

Comment accompagner l'artiste-intervenant·e et le développement de ses compétences en transmission, enseignement, et éducation durant son parcours ? Comment l'aider à engager des enjeux de recherche ?

# Participant.e.s - Réunion # 2

## jeudi 11 mars 2020

### Ecole de la Nature et du Paysage Blois

**Claude Alma** : artiste

**Odile Andrieu-Verguin** : directrice générale et artistique des Promenades Photographiques à Vendôme

**Catherine Bazin** : responsable de la vie professionnelle et des partenariats de l'ESAD Orléans

**Elodie Bernard** : commissaire d'exposition indépendante

**Aude Berthelot** : enseignante à l'école des Beaux-Arts de Blois / Agglopolys

**Alain Biet** : artiste

**Rémi Boinot** : artiste

**Emmanuelle Boireau** : chargée de développement à Ecopia (37)

**Claire Bouchard de la Poterie** : médiatrice culturelle en recherche d'emploi et en cours de création d'une association

**Vanessa Bourdier** : enseignante en section Métiers d'Art et Design au Lycée Camille Claudel, Blois

**Laëtitia Bourget** : artiste et coprésidente de devenir.art

**Erwan Bozec** : médiateur numérique au sein de la coopérative Artéfacts

**Ulrika Byttner** : directrice de TALM-Tours, directrice adjointe de TALM et administratrice de devenir.art

**Lydie Belde Monet** : artiste

**Serge Caïen** : indépendant

**Isabelle Carlier** : co-directrice d'Antre-Peaux à Bourges

**Anne-Laure Chamboissier** : commissaire indépendante et administratrice de devenir.art

**Dominique Coenen** : artiste et vice-présidente de l'Association Céramique La Borne (18)

**Stéphane Dampierre** : artiste et vice-présidente de l'Association Céramique La Borne (18)

**Christelle Delcher** : responsable d'un bureau d'études en lasergramétrie

**Roland Drover** : artiste

**Sylvie Marc** : artiste

**Zazu Ferrandon** : artiste

**Gabriel Foussard** : artiste

**Patrice Gentilhomme** : conseiller pédagogique Arts Plastiques, direction académique du Loir-et-Cher (41)

**João Gonçalves** : responsable du service culturel de la Ville de Saint-Avertin (37)

**Anastasia Goryunova** : chargée de projets territoire au Frac Centre-Val de Loire

**Sébastien Hoeltzener** : artiste

**Magda Hoibian** : artiste

**Eun Soo Kim** : artiste et chargée de médiation à l'Antre-Peaux (18)

**Celsian Langlois** : artiste

**Emmanuelle Lauer** : artiste

**Jean-Marc Le Bruman** : artiste et coordinateur culturel Spip 36

**Karine Leduc** : directrice de Sésame Autisme Cher, structure menant des projets de résidences d'artistes

**Catherine Lenoble** : chargée de développement de la Fabrique d'Usages Numériques (37)

# Participant.e.s - Réunion # 2

## jeudi 11 mars 2020

### Ecole de la Nature et du Paysage Blois

**Frédéric Maillard** : artiste et enseignant à l'école de la Nature et du Paysage de Blois

**Isabelle Martin** : artiste

**Maïa Mauzit** : chargée de mission arts plastiques au Conseil régional Centre-Val de Loire

**Virginie Muller** : chargée de mission éducation artistique et culturelle au Conseil régional Centre-Val de Loire

**Alain Murschel** : inspecteur Pédagogique Régional d'Arts plastiques de l'Académie d'Orléans-Tours

**Pauline Quantin** : amatrice d'art

**Antoine Reguillon** : directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges, coprésident de devenir.art

**Céline Robbe** : artiste

**Marie-Laure Rocher** : artiste et animatrice du pôle médiation de la coopérative Artéfacts

**Caroline Rosse** : artiste intervenante en milieu scolaire

**Annabelle Royer** : chargée de projets au POLAU (37)

**Jean-Christophe Royoux** : conseiller Arts Plastiques à la Drac Centre-Val de Loire

**Chiara Scordato** : responsable des relations externes - association Autour de la Cathédrale Jean Linard (18)

**Nathalie Secardin** : directrice de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts de Châteaudun (28)

**Jean-Charles Theyssandier** : artisan

**Philippe Thomas** : artiste

**Pauline Toyer** : artiste

**Jean-André Viala** : président de l'association Allons Voir et administrateur de devenir.art

**Marianne Vigneulle** : chargée de mission régionale Culture-Santé pour l'Agence régionale de Santé

**Lolita Voisin** : directrice de l'Ecole de la Nature et du Paysage de Blois

**Loïc Volat** : chargée de communication et de développement de devenir.art

**Carmen Blin** : coordinatrice de devenir.art

# La formation des artistes-intervenant·e·s

## > La formation des artistes intervenant·e·s

Les compétences propres à l'intervention artistique sont une forme d'extension du travail de l'artiste et non une de ses spécificités. Une réflexion est donc à mener sur les moyens de formation offerts aux artistes, pour qu'ils se dotent des compétences à avoir et à apporter dans ce domaine.

Depuis 1999, des centres de formation des plasticien·ne·s intervenant·e·s (CFPI) labélisés par le Ministère de la Culture ont été ouverts en lien avec les écoles d'art. Aujourd'hui, il en existe seulement deux dans toute la France, dont l'un se trouve à Bourges et l'autre à la [HEAR à Strasbourg](#).

### - Post-diplôme Cépia / ENSA Bourges

L'objectif de cette formation continue est d'apporter à des plasticien·ne·s déjà engagé·e·s dans la vie professionnelle, une formation complémentaire à leur pratique artistique, fondée sur l'acquisition de compétences didactiques, et de capacités réflexives appliquées à leur création. Cette formation accueille annuellement 6 à 8 artistes, et comprend un enseignement théorique et méthodologique, ainsi qu'une mise en pratique de l'intervention (stages d'une quinzaine d'heures).

> [Lien vers l'appel à candidature 2020-2021](#)

### - Programme Cépia 2

Une deuxième année est désormais proposée aux artistes ayant effectué la formation Cépia, sous forme d'une résidence-mission en milieu spécifique, souvent en partenariat avec un établissement culturel de la région. 6 résidences-missions ont eu lieu en 2018-2019.

*NB : À l'occasion des 20 ans des CFPI, un événement co-construit par la HEAR Strasbourg et l'ENSA Bourges aura lieu à Bourges en décembre 2020.*

### Formations courtes

*Un sujet qui n'a pas été abordé pendant l'atelier est celui des formations courtes, sur des pratiques, techniques ou thématiques spécifiques (intervention en milieu spécifique, questions juridiques et administratives,...). Ce type de formation est quasi inexistant en région. Cette question pourrait concerner tant les écoles que les structures de diffusion. Un des enjeux porte notamment sur la question de la redistribution des cotisations formations versées par les artistes, à destination de structures professionnelles à même de mettre en place ce type de formation.*

## > La formation à la recherche en école d'art

La recherche est un enjeu continu dans la pratique des artistes. Depuis la réforme LMD, les écoles d'art ont inscrit dans leurs objectifs celui de la formation à la recherche de leurs étudiant·e·s. Bien que les écoles portent des programmes de recherche, elles sont mal outillées pour mener cette mission, en termes de structure, de budget et de méthodologie.

Il est nécessaire de clarifier les notions que recouvrent cette mission, mais également de se poser la question de ce qu'est une recherche en art. Une partie de cette réflexion doit porter sur les objets de recherche et les critères d'accès aux programmes (VAE,...), mais également sur les modalités de collaboration avec les universités pour financer et valider cette recherche.

DOC en ligne :

> [AIMS - Comue Paris \(PSL\)](#)

# Un besoin de clarification des dispositifs d'intervention

En filigrane des échanges lors des différents ateliers du SODAVI, revient la question de la place de l'artiste en tant qu'auteur·rice, la question de son statut, de la définition de l'activité professionnelle, de la reconnaissance du travail effectué et du repérage de l'activité artistique au sein des dispositifs dans lesquels iel intervient.

Comment identifier les aspects de recherche et de création dans ces dispositifs variés, qui sont parfois liés à d'autres formes de production pour les artistes ? Leurs différents cahiers des charges ont également un impact sur les enjeux de diffusion et de promotion du travail des artistes, bien que ces deux questions ne soient souvent pas directement mises en regard.

## Etat des lieux des dispositifs sur le territoire régional :

Les échanges ont permis de faire émerger un besoin d'identification des dispositifs d'intervention d'artistes existants en région, ainsi que des interlocuteur·rice·s en charge de la mise en place opérationnelle des projets s'inscrivant dans ces dispositifs.

### > le monde de l'enseignement

#### - Aux Arts Lycéens et Apprentis (AAL)

Ce [dispositif](#) où artistes et élèves travaillent en collaboration, est le plus important mis en place par la Région Centre-Val de Loire, avec 160 projets développés chaque année. La seule contrainte de ce dispositif souple est que chaque projet compte au minimum 15h d'enseignement. La Région peut subventionner jusqu'à 80% des dépenses éligibles dans la limite du plafond de 3 500 €.

*AAL se décline également dans les zones de coopérations de la Région, permettant à des artistes vivant dans la région, de développer des projets dans des lycées à l'étranger (Voir la [synthèse de l'atelier du 8 octobre 2019](#)).*

Il est souligné l'importance de **construire ces projets en partenariat avec des structures culturelles**, pour notamment **faciliter la compréhension des enjeux de la démarche artistique** pour les équipes des lycées.

Malgré le grand nombre de projets AAL mis en place chaque année, les artistes et professionnel·le·s pointent un **manque d'information** tant du côté des équipes des lycées, que des artistes, pour leur permettre d'entrer en contact. Les AAP doivent être remplis à deux, personnel d'établissement et artiste, or, aucun outil ne permet actuellement aux artistes de prendre connaissance et contact avec un personnel d'établissement désireux de mettre en place un projet ou ayant déjà mis en place un ou des projets AAL et donc susceptible de répondre à sa demande. Les **artistes parviennent difficilement à identifier seul·e·s le·a bon·ne interlocuteur·rice** au sein d'un établissement. Une mise en relation par le service EAC de la Région - dont ce n'est pas la mission, ou par un tiers, est souvent nécessaire. Les coordonnées des établissements culturels et des artistes ayant déjà participé à des projets sont ainsi mis à la disposition des équipes des lycées. Une attention doit être portée pour ne pas créer d'effet de concentration.

#### - Résidences en lycées agricoles

Depuis 2000, 3 lycées accueillent chaque année un artiste en résidence. L'artiste est accueilli·e dans le lycée pour développer un projet artistique dans le prolongement de son travail, pour une durée de 3 mois. Iel y dispose notamment d'un espace atelier. Chaque résidence reçoit en moyenne 45 candidatures.

> [Lien vers l'appel à candidature 2020-2021](#)



À noter que fin 2019 a été signée une convention de partenariat entre la [DRAAF](#) et la DRAC CVDL. Ce partenariat vise à promouvoir une stratégie partagée de développement de l'action culturelle et de l'aménagement des territoires, principalement dans les établissements d'enseignement agricole.

#### - ACTe / Action Culture en Territoire Éducatif

Un dispositif expérimenté par la DRAC et l'Académie Orléans-Tours. Pour l'année 2020-2021, les bassins concernés sont ceux de l'Eure-et-Loir, l'Indre (Établissements ruraux et REP), Pithiviers, Montargis et Gien - Loiret.

En 2018-2019, une vingtaine d'établissements, de la maternelle au lycée, ont porté des projets. Des projets arts plastiques ont été soutenus, mais les bilans ne précisent pas le nombre d'actions, ni leur budget. Dans le [Loiret](#), 3 projets arts plastiques ont été soutenus sur 17 projets menés. Dans l'[Eure-et-Loir](#), plusieurs projets arts visuels ont été soutenus, mais il n'est pas précisé leur nombre, ni le nombre d'actions total.

> [Lien vers l'appel à initiatives 2020-2021](#)

#### - TREAC / Territoires et résidences d'action artistique et culturelles

Un [dispositif](#) de résidence en collège d'une durée de 4 mois, mis en place par la DRAC, l'Académie d'Orléans-Tours et le Conseil Départemental du Cher, dans les collèges du Cher. Chaque projet de résidence associe un collège et une structure culturelle reconnue, en charge de proposer l'artiste qui sera accueilli-e par le collège.

La DRAC et le conseil départemental du Cher abondent chacun à hauteur de 40% des dépenses subventionnables du projet, 10% doivent être couvert en fonds propres par le collège et 10% en fonds propres par la structure culturelle (sans valorisation). Les services départementaux de l'Éducation Nationale accompagnent les porteur·euse·s dès la définition du projet. Une commission technique se réunit également en amont du vote des élu·e·s du département.

> [Lien vers le bilan 2016-2020](#)

#### - Galeries d'art en établissements scolaires et commissariat

Des initiatives faisant appel à l'intervention d'artistes sont à noter dans des espaces galerie au sein de certains établissements (ex : Lycée de Sancerre ou galerie [la Transversale](#) au Lycée Alain Fournier de Bourges). Ils sont des lieux de rencontre et de production avec les élèves. Animés par les enseignant·e·s sur la base du volontariat, certain·e·s sont déjà en réseau avec des artistes, voir des structures culturelles, et parfois engagé·e·s dans une recherche de financements pour développer ces projets. Cependant, leur **gestion ne s'improvise pas et demande des compétences en commissariat, accrochage, médiation, ... Des formations sont donc nécessaires**. Se pose également la question de la rémunération des artistes dans ces dispositifs à l'économie souvent fragile. **Une implication des acteur·rice·s professionnel·le·s et des artistes est donc importante sur le sujet.**

*Les établissements d'enseignement professionnel pourraient apporter leurs moyens de production à la réalisation de projets artistiques dans des conditions professionnelles (ex : [Lycée Henri Brisson à Vierzon](#)). Il émane le sentiment que malgré les moyens dont elles disposent, les filières professionnelles seraient moins présentes dans les dispositifs EAC. Cette question croise celle des Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence. [La région CDVL compte actuellement 3 campus, mais aucun dans le champ de la création.](#)*

#### Ressources nationales EAC

##### - Pôles de Ressources des EAC à l'échelle nationale

En Bretagne a été créé en 2002 un [Pôle de Ressources Education Artistique et Culturelle en Art Contemporain \(PREAC\)](#), qui accompagne les porteur·euse·s de projets arts plastiques et visuels dans la mise en place de leurs actions. Il propose également des temps de rencontre, réflexion et formation, sur les problématiques de transmission dans le champ des arts visuels.

## Ressources à l'échelle de la région CVDL

On citera l'exemple de Bandits Mages et Emmetrop qui accompagnent depuis de nombreuses années des projets d'intervention en établissements scolaires. Depuis leur fusion, l'Antre-Peaux a ainsi créé un pôle dédié à l'accompagnement de ces projets, faisant le **lien entre les établissements et les artistes dont la recherche porte un enjeu de transmission**. Ce pôle travaille avec les deux types de parties prenantes sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de leur projet. Ainsi, ce pôle porte des **missions de montage de dossiers et de recherche de financements** afin que les projets puissent concrètement se réaliser. Leur connaissance des acteur·rice·s locaux·ales s'appuyant sur une expérience de plus de vingt ans, leur permet également d'**accompagner les artistes pour dépasser l'obstacle de la prospection de lieux d'intervention**.

*Dans le cadre de la Conférence Permanente Consultative de la Culture (CPCC), le Conseil régional Centre-Val de Loire a initié un Chantier EAC réunissant divers acteur·rice·s de l'éducation artistique et culturelle. Les objectifs de ce groupe de travail sont d'une part de produire un état des lieux partagé, d'identifier collectivement les enjeux pour l'EAC en région, ainsi que les publics à prioriser. Ce chantier ne se restreint pas au domaine de l'enseignement, mais inclut également ceux du patrimoine, des musées, ... Il vise d'autre part à faire évoluer les cadres existants.*

### > l'enseignement supérieur et la recherche

#### - Résidence de l'Université de Tours

L'Université de Tours accueille depuis plus de 15 ans des artistes en résidence. Depuis 2017, l'[appel à projets](#) est lancé avec un laboratoire de recherche au sein duquel l'artiste est accueilli·e sur une durée de 4 à 8 mois. L'artiste dispose également d'un budget pour réaliser un objet trace.

#### - Résidence de l'Université d'Orléans mise en œuvre par Le Bouillon

Chaque année, le [programme](#) s'adresse à une discipline en particulier. En 2016-2017, il était à destination des artistes numériques. La résidence se déroule sur le temps de l'année universitaire et s'exprime principalement à travers des temps d'enseignement et d'ateliers ainsi que des programmations périphériques.

#### - Centres de recherches publics et privés

Précédemment existait une résidence Arts et Sciences, mise en place par Centre Sciences (partenariat entre la DRAC CVDL et le CNRS).

*Dans quelles mesures cette résidence pourrait-elle être relancée ? Comment favoriser les projets d'intervention portant des enjeux de recherche au sein de structures de recherches publics et privés de la région CVDL, et pas uniquement dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche ?*

### > le secteur médico-social

#### - Les Contrats Locaux de Santé

Il s'agit d'[espaces de coordination et coopération des politiques et acteur·rice·s de santé sur un territoire](#). Peu de CLS ont inscrit à ce jour un axe «culture» dans leur fiche action, alors même que cet axe est présent dans le guide des CLS comme **facteur environnemental de santé**. Deux CLS ont été particulièrement dynamiques sur ce plan:

- > le CLS de Châteauroux, qui porte le projet [Passerelle](#) et l'[Echo des Sans Voix](#) (avec RCF).
- > le CLS du Montargois Gâtinais, qui avait mis en place un groupe de travail Culture. Celui-ci semble s'être essoufflé, mais il avait permis d'initier des rencontres entre les acteur·rice·s des deux secteurs, ainsi que quelques actions.
- > plusieurs autres CLS ont un intérêt pour la culture : CLS Pays d'Issoudun, Cœur de Beauce, Bourges, PNR Brenne, et Agglomération Orléanaise.



**Les Contrats Locaux de Santé peuvent ainsi développer et porter des projets d'intervention artistique.** Dans l'idéal, la rencontre et le partage entre les publics s'appuient sur un **projet basé sur les recherches de l'artiste.**

#### - Appel à projet Culture et Santé

Chaque année est lancé un [appel à projet](#) par la DRAC et l'Agence régionale de santé (ARS). Ce dispositif vise à favoriser la présence artistique et l'accès à la culture aux personnes prises en charge en institutions sanitaires ou médico-sociales. Ainsi, il tend à initier ou consolider la politique culturelle d'un projet d'établissement et/ou d'un service, au bénéfice des patient·e·s.

L'AAP s'inscrit obligatoirement dans une **démarche de coopération et de co-construction** entre équipes soignantes, socio-éducatives et partenaires artistiques dont le parcours professionnel est reconnu. Le partenaire artistique peut être une structure labellisée, une association, comme un·e artiste individuel·le. Cet AAP répond à une volonté de créer une **dynamique de rencontre et d'expérimentation, ceci en n'imposant pas d'objectif de résultat spécifique**, ce qui permet un ajustement et une adaptation en cours de projet. Bien que les critères d'attribution n'aient pas changé, les candidatures étant plus nombreuses, ces critères sont depuis quelques années appliqués de manière plus stricte.

**L'objectif actuel est d'encourager la mixité des publics et des dynamiques de territoires via d'autres actions. L'accueil de projets de recherche et de résidences en art au sein même des services de l'ARS est aussi à creuser.**

> [Lien vers la carte et liste des projets soutenus](#)

#### - Résidence-mission Sésame Autisme Cher

La résidence-mission accueille chaque année 3 artistes, dans le cadre de son [Pôle Art & Nature](#). Ce dispositif place l'art et la nature au cœur du projet d'établissement «Sésame Autisme Cher» en valorisant le travail réalisé par les personnes autistes dans le cadre d'interventions artistiques et culturelles.

#### > Lieux patrimoniaux publics et privés

##### - Act(e)s - Art Contemporain en Touraine

Act(e)s est un projet de [biennale](#) mis en œuvre par le département de l'Indre-et-Loire, dans le but de revitaliser les lieux patrimoniaux de son territoire. Une quinzaine d'artistes participent à la biennale en intervenant dans des lieux dont le projet n'est pas orienté à la base vers l'art contemporain. 4 des lieux participants sont propriétés du Conseil Départemental, un des lieux est sous l'autorité du Centre des Monuments Nationaux, les autres sont des lieux privés.

Act(e)s met en œuvre [3 résidences d'artistes dans des maisons d'écrivains](#). Les artistes sont sélectionné·e·s par un jury de professionnel·le·s. **Le projet repose sur un travail de sensibilisation, formation et rencontre entre artistes et structures patrimoniales.** 2 conférences devaient également être organisées, à TALM et à l'Université de Tours. Le projet est post-posé à février 2021, du fait de la crise sanitaire.

##### - Appel à projet «Culture, patrimoine et tourisme»

La Région CVDL met en place un AAP visant le **développement des axes secondaires de tourisme** par un projet de **coopération et de collaboration entre des « grands » sites et des sites dits « secondaires »**, de patrimoine culturel ou naturel. L'objectif est de contribuer à la création et la diffusion de projets artistiques sur de nouveaux espaces, par l'accueil en résidence et/ou la diffusion d'œuvres d'artistes. L'AAP souhaite favoriser la création et la diffusion d'œuvres issues de pratiques arts plastiques, visuels et numériques.

Lien vers le [cadre d'intervention](#) et le [guide d'utilisation](#) de l'AAP ouvert jusqu'au 15 juillet.

Les dispositifs présentés portent des **objectifs divers**, ainsi que des conditions d'interventions et des budgets de production très variables, ce qui les rend difficilement comparables.

Malgré leur nombre important, plusieurs participant·e·s indiquent qu'ils ont le sentiment que **la part des projets faisant intervenir des artistes plasticien·ne·s s'amenuiserait**.

Alors que certaines disciplines, telles que le spectacle vivant ou les musiques actuelles, peuvent offrir des formats de projets quasi «clé en main», leur écueil est de se rapprocher de projets de médiation culturelle. En outre, **ces projets ne doivent pas prendre la forme de partenariats de compétence**, qui ne pourraient alors s'ancrer dans la pratique de l'artiste.

Les projets arts plastiques et visuels demandent en règle générale des budgets de production plus importants que d'autres disciplines, puisqu'ils requièrent **l'achat de matériel nécessaire à la réalisation de l'intervention de l'artiste**. Certaines pratiques trouvent ainsi moins facilement leur place dans ces dispositifs, du fait des coûts de production parfois trop onéreux en regard des budgets subventionnables (ex: travail du verre), mais aussi de leur technicité et besoin en outils de production spécifiques (ex: céramique).

L'enjeu est aussi celui du renouvellement des projets artistiques au cœur de ces dispositifs. Certaines équipes artistiques peuvent devenir spécialistes des multiples dispositifs mis en place. Une attention forte doit être portée par les parties prenantes à une **représentation diversifiée des pratiques actuelles** dans ces dispositifs ayant pour **objectif la rencontre des publics avec la création contemporaine**, toutes formes d'expression confondues.

DOC en ligne :

- > [Charte et guide de l'EAC](#)
- > [Lien vers un article de presse](#) relatif à la création de l'Institut national supérieur d'éducation artistique et culturelle (INSEAC)
- > [AAP Créativité numérique et nouveaux usages](#) de la DRAC et la Région CVDL
- > [Résidence d'artistes du CHU d'Angers](#)
- > [Association La Fourmie](#), Bretagne
- > [Appel à candidature - résidence recherche et création](#) de l'Observatoire de l'Espace

## PROPOSITIONS :

- > Organiser des journées de rencontre rassemblant des porteur·euse·s de projets, des structures arts visuels et des artistes pour permettre une meilleure inter-connaissance et compréhension mutuelle. Les écoles d'art et structures arts visuels pourraient jouer un rôle d'information et de formation lors de ces journées, qui pourraient être portées par devenir.art.
- > Référencer les structures d'accueil et porteur·euse·s de projets afin de faciliter leur repérage par les artistes.
- > Formaliser et diffuser un vade-mecum permettant d'appréhender ce que nécessitent le montage et le pilotage d'un projet d'intervention artistique.
- > Favoriser l'implication d'une structure arts visuels pour jouer le rôle d'intermédiaire/médiateur entre la structure d'accueil et l'artiste. Cette structure faciliterait la rédaction du cahier des charges du projet, permettrait une médiation de celui-ci in et hors structure d'accueil, pourrait apporter savoir-faire et moyens de production, élargirait la communication et la valorisation du projet.
- > Sensibiliser à la nécessité de la contractualisation dès l'écriture du projet, pour permettre à l'artiste et la structure d'accueil de s'accorder sur leurs attentes et besoins propres, leurs objectifs communs, les enjeux et finalités du projet, les ressources mises à disposition, le calendrier du projet, la rémunération,...
- > Repenser la question du présentiel dans le calcul du temps alloué à la réalisation du projet. Cette notion répond à une vision incomplète du travail de l'artiste (absence de prise en compte du temps de préparation en amont, sous-évaluation du temps de préparation de la diffusion du projet), et ne permet donc pas au projet d'aboutir de manière satisfaisante.
- > Etablir une grille de rémunération forfaitaire commune à tou·te·s les artistes-auteur·rice·s, sur la base par exemple de celles établies par le [CNL](#) ou le [réseau ASTRE](#).
- > Sensibiliser les collectivités et les élu·e·s à la spécificité de l'intervention de l'artiste dans ces contextes afin d'éviter toute instrumentalisation. L'art contemporain ne doit pas uniquement être vu comme un outil vivifiant pour la structure d'accueil, notamment dans le champ patrimonial. L'artiste ne doit pas être l'animateur du lieu, ni le médiateur de son œuvre.

# Propositions pour stimuler le développement de dispositifs de recherche

## Associer plus durablement les artistes aux lieux de recherche et de production

- > Définir un langage commun autour des notions de recherche et de création artistique.
- > Permettre une meilleure connaissance des dispositifs existants.
- > Favoriser une structuration des lieux d'accueil potentiels.
- > Faciliter la compréhension du fonctionnement des dispositifs de soutien, notamment européens.
- > Organiser des journées de sensibilisation et de formation au montage et au pilotage de ces projets, demandant parfois un certain degré de technicité.
- > Mettre en place un accompagnement permettant l'orientation, le soutien à la rédaction et au dépôt de candidature.

## Le format spécifique de l'artiste-associé-e ou artiste en recherche

Le travail en petit groupe a permis d'identifier les conditions préalables à la mise en place d'un projet de recherche pour l'artiste en immersion dans un contexte autre qu'artistique, notamment en tant qu'«artiste-associé-e» ou «artiste en recherche», formats encore très peu utilisés dans le secteur des arts visuels.

### 1 / Phase de construction du projet (en amont de sa validation et de son démarrage)

- Associer une structure arts visuels pour la recherche de partenariat et l'accompagnement tout au long de la construction, de la préparation et de la réalisation du projet.
- Mettre en place un accompagnement spécifique pour l'écriture du projet et la rencontre avec la structure d'accueil.
- Permettre à l'artiste de bénéficier d'un temps d'immersion dans la structure d'accueil, en amont du démarrage, facilitant le développement et le tissage d'intérêts mutuels.

### 2 / Phase de préparation du démarrage du projet

- Présentation du projet et formation des équipes de la structure d'accueil, des participants·e·s et des publics de l'action, en accentuant les valeurs partagées par l'artiste et la structure d'accueil.
- Associer des chercheur·euse·s au projet pour effectuer un travail réflexif sur l'action

### 3 / Réalisation du projet

- La réalisation du projet doit impérativement s'inscrire dans une temporalité suffisamment longue.
- Sensibiliser les parties prenantes au fait que l'action ne doit pas nécessairement aboutir à la production d'un objet issu de la recherche.

*NB : Le processus du projet de recherche ne s'appuie pas toujours sur des valeurs partagées, c'est notamment le cas dans le milieu carcéral.*

**Contact**

[devenir.art](http://devenir.art)

Carmen Blin

coordination@devenir.art

06.24.51.21.28

40 rue du Docteur Chaumier, 37000 Tours

devenir.art reçoit le soutien de la DRAC Centre-Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire